

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 26

Représentés : 7

Absents : 10

L'an deux mille vingt-six, le 3 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY, M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Roger RIBOLLET, M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUTIERREZ

N°2026/02/03/01 – RAPPORT ANNUEL 2025 EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PREND ACTE de la présentation du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026.

N°2026/02/03/02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

PREND ACTE qu'un débat a eu lieu.

ADOpte le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Rapport amendé en séance avec les avis des conseillers,

PRECISE que le rapport d'orientation budgétaire sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes, adressé à toutes les communes membres et tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les 15 mairies du territoire.

N°2026/02/03/03 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes Val de Saône Centre durant l'exercice 2025.

Acquisitions 2025 :

Nature du bien/ Référence cadastrale/ Superficie	Localisation	Date délibération Date Acte notarié/acte administratif	Cédant	Prix en euros (hors frais de notaire)	Objet	Imputation budgétaire
Terrain E n°1130 et E n°1132 d'une superficie totale de 274 m ²	Commune de Montceaux	Délibération du 30 avril 2024 Acte signé le 26 février 2025	Sarl TOURVEON	1 € TTC	Accès au futur Parc d'Entreprises Visionis 7 à Montceaux	Budget annexe 2025 V7

Terrain E n°1126 et E n°1128 d'une superficie totale de 652 m ²	Commune de Montceaux	Délibération du 30 avril 2024 Acte signé le 26 février 2025	SCI REFLEX	1 € TTC	Accès au futur Parc d'Entreprises Visionis 7 à Montceaux	Budget annexe 2025 V7
---	-------------------------	--	------------	---------	--	-----------------------------

Cessions 2025 :

Nature du bien/ Référence cadastrale/ Superficie	Localisation	Date délibération Date Acte notarié/acte administratif	Acquéreur	Prix en euros (hors frais de notaire)	Objet	Imputation budgétaire
Délaissé de voirie ZV 193 d'une superficie de 54 m ²	Parc Actival Commune de Saint-Didier- sur- Chalaronne	Délibération du 24 septembre 2024 Acte signé le 3 juin 2025	SCI CINOX FONCIER	2 268 € TTC	Sollicitation de l'entreprise pour réaliser un aménagement. Servitude de passage et de tréfonds au profit de la communauté de communes pour la maintenance et l'entretien des mâts d'éclairage public.	Budget Economie voirie 2025
Terrain viabilisé Lot 1 Extension 2 Parc Actival ZV 265 d'une superficie 4 014 m ²	Parc Actival Commune de Saint-Didier- sur- Chalaronne	Délibération du 27 août 2024. Acte signé le 22 juillet 2025	SAS COMING V	180 630 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival	Budget TR 2020 ACTIVAL
Terrain viabilisé Lot 2 Extension 2 Parc Actival ZV 266 d'une superficie de 1 166 m ²	Parc Actival Commune de Saint-Didier- sur- Chalaronne	Délibération du 27 août 2024 Acte signé le 30 juin 2025	SAS YAYO IMMO	52 470 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival	Budget TR 2020 ACTIVAL
Terrain viabilisé Lot 3 Extension 2 Parc Actival ZV 267 d'une superficie de 1 007 m ²	Parc Actival Commune de Saint-Didier- sur- Chalaronne	Délibération du 27 août 2024 Acte signé le 6 novembre 2025	SCI CHAMALO	45 315 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival	Budget TR 2020 ACTIVAL
Terrain viabilisé Lot 1 Extension Visionis 5 AB 1035 constituant le lot n°1 d'une superficie de 897 m ² et AB 1041 rattachée au lot d'une superficie de 443 m ²	Parc Visionis 5 Commune de Montmerle sur Saône	Délibération du 10 décembre 2024 Acte signé le 14 octobre 2025	SCI IDEALL	73 700 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc Visionis 5	Budget Visionis 5 TR2021
Terrain viabilisé Lot 6 Extension Visionis 5 AB 1040 constituant le lot n°6 d'une superficie de 1 121 m ² et AB 1042 rattachée au lot d'une superficie de 447 m ²	Parc Visionis 5 Commune de Montmerle sur Saône	Délibération du 28 mai 2024 Acte signé le 22 octobre 2025	SCI LYRT	86 240 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc Visionis 5	Budget Visionis 5 TR2021

DIT que ce bilan sera annexé au compte financier unique de l'exercice budgétaire 2025.

N°2026/02/03/04 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ANIMATION JEUNESSE ET CULTURE (AJC)

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 d'un montant de **74 000 euros** à l'association Animation Jeunesse et Culture (AJC) qui gère le Centre social « l'Embarcadère » à Thoisy.

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2026 et qu'un acompte de 18 500€ soit 25% de la subvention sera versé à l'AJC au mois de février 2026 conformément aux termes de la convention pluriannuelle signée en 2025.

N°2026/02/03/05 - BUDGET PRINCIPAL 2026 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DECIDE d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement pour un montant total de 16 000 euros selon la répartition suivante :

- **Opération 3R19 – Pôle Petite Enfance** – au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles », à hauteur de **6 000 euros**.

- **Opération 41 – Aire d'accueil des gens du voyage** – au compte 21735 « Installations générales, agencements et aménagements », à hauteur de **10 000 euros**.

ET PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget Principal de l'exercice 2026 lors de son adoption.

N°2026/02/03/06 – REVERSEMENT DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT LONGUE DISTANCE PERÇUE EN 2025

DECIDE de fixer le montant du reversement de la taxe à un montant global de **16 242 euros**, dont la part affectée à chaque commune membre tient compte du linéaire de voirie figurant aux tableaux de classements des voiries communales (et pour les communes qui n'ont pu le fournir selon le linéaire inscrit dans la fiche DGF ou dans une délibération) et de la longueur de la voirie d'intérêt communautaire inscrite dans les statuts, conduisant aux montants suivants :

	Longueur voirie (ml)	Répartition de la taxe par commune selon ml de voirie
Chaleins	27 539	1 191€
Francheleins	31 277	1 353 €
Garnerans	20 141	871 €
Genouilleux	11 248	487 €
Guéreins	18 431	797 €
Illiat	33 618	1 454 €
Lurcy	11 150	482 €
Messimy s/S	15 840	685 €
Mogneneins	26 904	1 164 €
Montceaux	23 105	999 €
Montmerle s/Saône	20 512	887 €
Peyzieux s/Saône	14 271	617 €
Saint Didier s/Chal.	71 520	3 094 €
Saint Etienne s/Chal.	42 149	1 823 €
Thoissey	7 768	336 €

PRECISE que le montant de 1 515€ non reversé, correspond à la quote-part de la voirie d'intérêt communautaire d'une longueur de 35 021 ml dont la gestion est assurée par l'intercommunalité,

AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2026/02/03/07 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SIGNATURE D'UN AVENANT N°5

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif conclu avec la Société SUEZ EAU FRANCE SAS.

PRECISE que l'avenant n°5 porte le montant du contrat à 995 758,50 Euros HT et la part du délégataire à 1,0419 Euros HT par m³.

N°2026/02/03/08 – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – LOTS N° 1, 2, 3 ET 4 – MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES (PROCEDURE FORMALISEE D'APPEL D'OFFRES OUVERT)

AUTORISE le Président à signer le marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec montant maximum ainsi que l'ensemble des bons de commande se rapportant à l'accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts de la Communauté de Communes, pour les 4 lots suivants :

LOT	ATTRIBUTAIRE	Montant de l'offre (DQE à titre indicatif)	MONTANT MAXIMUM annuel de commandes
n°1 - Entretien des Parcs d'Entreprises	CHAZAL – 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES SIRET : 325 040 954 00043	38 978,40 € TTC (32 482,00 € HT)	55 000,00 € HT
n°2 - Entretien des équipements de la CCVSC	CHAZAL – 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES SIRET : 325 040 954 00043	48 138,00 € TTC (40 115,00 € HT)	70 000,00 € HT

n°3 - Entretien de la Véloroute voie bleue	IDVERDE Agence Lyon Entretien – 69530 BRIGNAIS – SIRET : 339 609 661 01574	38 283,84 € TTC (31 903,20 € HT)	50 000,00 € HT
n°4 - Élagage, abattage	IDVERDE Agence Lyon Entretien – 69530 BRIGNAIS – SIRET : 339 609 661 01574	11 151,06 € TTC (9 292,55 € HT)	35 000,00 € HT

PRÉCISE que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an (du 16 mars 2026 au 15 mars 2027) renouvelable tacitement 3 fois un an (sauf décision expresse de non-reconduction intervenant avant le 30 novembre), soit une durée totale de 4 ans (jusqu'au 15 mars 2030).

L'acheteur pourra mettre fin au marché, sans indemnité au prestataire, si le montant d'un éventuel Bon de Commande risque de faire atteindre ou dépasser le montant total maximal en cours de période d'exécution.

N°2026/02/03/09-SIGNATURE D'UN PROCES-VERBAL DE RETROCESSION DE RESEAU D'EAUX PLUVIALES AVEC LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

APPROUVE le procès-verbal de rétrocession de biens relatif au réseau unitaire mis en séparatif à usage eaux pluviales sur la commune de Montmerle-sur-Saône.

ET AUTORISE le Président à signer ce procès-verbal et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

N°2026/02/03/10 – MODIFICATION DU MONTANT DE L'AIDE A L'ENTREPRISE EVAÏ TRAINING ET SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION

DECIDE, dans le cadre du dispositif des aides en faveur du développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et du règlement adopté le 13 décembre 2022, de modifier le montant de la subvention attribuée par délibération n° 2025/09/30/10 à l'entreprise individuelle Etienne VAILLANT dont le nom commercial est EVAÏ TRAINING, en le portant à **2 678.98€**.

PRECISE que cette subvention sera imputée au compte 20421 pour 1 695.51 € et au compte 20422 pour de 983.47 €.

PRECISE que la subvention attribuée sera recalculée au prorata des dépenses effectivement réalisées si le montant des factures acquittées est inférieur au montant des devis composant le dossier.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention modifiant le montant de la subvention avec le bénéficiaire et tous documents se rapportant à cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter les dépenses, sous réserve de la communication par les bénéficiaires :

- d'un état récapitulatif des dépenses attestant de la conformité des dépenses effectuées, accompagné des factures acquittées ou sur production d'une attestation établie par l'expert-comptable ou le commissaire au compte de l'entreprise certifiant le montant et la nature des investissements réalisés,
- des éléments justifiant du respect de l'obligation de publicité détaillée à l'article 4 de convention et des éventuels éléments justifiant du respect des autorisations d'urbanisme.

DIT que les crédits complémentaires à la subvention initiale seront inscrits au budget primitif 2026.

N°2026/02/03/11 – REGLEMENTS DES JEUX ET CONCOURS POUR LES ANIMATIONS DANS LE CADRE DES EVENEMENTS MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

APPROUVE l'organisation des jeux et concours suivants :

- Jeu-quizz « Tous à Vélo » dans le cadre de Mai à Vélo,
- Tombola dans le cadre du Challenge Mobilité de la Région AURA
- Défi mobilité inter-écoles.

APPROUVE les règlements des jeux et concours ci-annexés.

AUTORISE le Président en exercice après les élections municipales et intercommunales de mars 2026 ou un représentant de la collectivité désigné par ses soins à procéder aux tirages au sort et à la remise des lots.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les règlements des jeux et concours et tous documents nécessaires à l'organisation de ces événements.

N°2026/02/03/12- CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A L'OFFICE DE TOURISME

CREE un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique au sein du Pôle Tourisme à temps non complet annualisé 24,50 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2026 pour une période de six mois pendant une même période de 12 mois consécutifs, emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux,

ET AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives.

